

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DAC 177 Subvention (16.500 euros) à l'association Art Azoï (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Art Azoï ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 16.500 euros, dont 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 20e arrondissement, est attribuée à l'association Art Azoï, 10, passage de la Fonderie, 75011 Paris, au titre de ses activités 2015. 64902 ; 2015_07238.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 16.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO